

LA CHARTE

POUR QUE LE NUMÉRIQUE
PROFITE À TOUS,
MOBILISONS-NOUS
CONTRE L'ILLETTRISME!



RÉUNIR POUR MIEUX AGIR

www.anlci.gouv.fr



Ce projet est cofinancé par
le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national
« Emploi et Inclusion »
2014-2020

Faits et chiffres

L'utilisation des services en ligne fait désormais partie des gestes courants de la vie quotidienne.



Or, ces services en ligne ne sont pas à la portée de tous : le numérique accorde une place prépondérante à l'écrit en exigeant de tout utilisateur qu'il sache lire, écrire, compter.

Pour les 2 500 000 personnes concernées par l'illettrisme dans notre pays, cette tendance peut générer de nouvelles formes d'exclusion ou d'inégalités. La maîtrise des compétences de base constitue donc la première marche indispensable qui ouvre l'accès à l'utilisation des outils numériques.

Se mobiliser contre l'illettrisme, c'est agir pour que le numérique profite à tous.

La fracture numérique freine le développement de notre société tant sur le plan économique que sur le plan culturel.

La maîtrise de la lecture, de l'écriture et des compétences numériques facilite l'accès aux soins, sécurise l'emploi, accélère la sortie du chômage, renforce l'accès à la connaissance et à la citoyenneté active.

La capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication figure parmi les compétences de base, à côté des compétences lire/écrire/calculer/compter, tant dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini par l'Éducation nationale que dans le socle de connaissances et de compétences professionnelles inscrit dans le code du travail.



2 500 000

personnes âgées de 18 à 65 ans

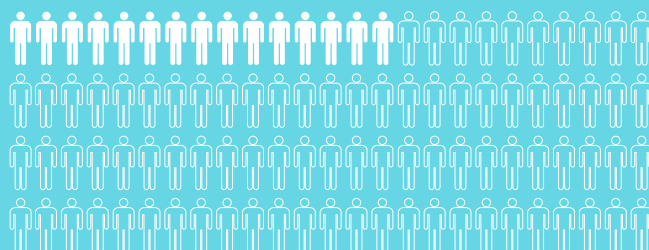
ayant été scolarisées en France sont confrontées à l'illettrisme.

(enquête Information et vie quotidienne 2012, INSEE-ANLCI)



L'illectronisme découle de l'illettrisme, mais des personnes sachant lire et écrire peuvent être incapables d'utiliser les outils numériques, particulièrement parmi les personnes âgées.

(rapport de la Cour des comptes « Relations aux usagers et modernisation de l'État : vers une généralisation des services publics numériques », janvier 2016)



L'illettrisme numérique concernerait

15% de la population.

(Délégation aux usages d'internet, 2013)

95% des intervenants sociaux

affirment que l'accès au numérique se fait très fréquemment par le biais d'un accompagnement de l'utilisateur.

Ils sont 75% à devoir faire les démarches « à la place de »

La non maîtrise du numérique est à l'origine d'une « explosion » des demandes d'aide aux démarches administratives et génère un risque de perte d'autonomie qui peut renforcer l'exclusion.

(étude conduite par Yves-Marie Davenel pour Emmaüs Connect)

60%



des personnes en situation d'illettrisme ayant un emploi **n'utilisent pas d'ordinateur au travail.**

(enquête Information et vie quotidienne 2012, INSEE-ANLCI)

En 2013, le collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme » a obtenu le label Grande cause nationale décerné par le Premier ministre.

Les acteurs fédérés par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, associations, fondations, entreprises, OPCA, Fongecif, syndicats, bénévoles et salariés qui ont accepté de s'y rassembler par-delà leurs différences de toutes natures, ont continué à déployer aux côtés des pouvoirs publics nationaux et des collectivités territoriales une énergie considérable pour que le recul de l'illettrisme dans notre pays puisse se poursuivre. 3 100 000 adultes étaient confrontés à l'illettrisme en 2006. Ils étaient 2 500 000 en 2012.

Pour que l'élan suscité par la Grande cause nationale ne faiblisse pas, ces acteurs ont décidé de continuer à agir ensemble dans le cadre d'une organisation et d'une méthode de travail proposées par l'ANLCI car les défis à relever sont importants. En effet, la présence croissante

du numérique dans la vie quotidienne, au travail, en famille révèle encore davantage les difficultés liées à l'illettrisme.

Il est donc indispensable d'agir pour que les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base ne se retrouvent pas dans de graves difficultés.

Parce qu'ils souhaitent réaffirmer leur volonté commune de se réunir pour agir collectivement contre l'illettrisme ;

Parce qu'ils souhaitent faire du numérique une opportunité et développer des solutions pour rapprocher les personnes confrontées à l'illettrisme des outils numériques ;

Les partenaires réunis par l'ANLCI ont signé la charte « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme ».

Pourquoi est-il indispensable de se mobiliser collectivement pour que le numérique profite à tous ?

Le numérique s'impose progressivement dans les environnements personnels et professionnels de tout individu, quel que soit son âge au point que l'accès aux supports numériques et à leurs usages est devenu une condition essentielle pour l'insertion, la vie professionnelle et sociale de chacun.

Si autrefois, le recours à l'oral permettait aux personnes confrontées à l'illettrisme de contourner leurs difficultés, le numérique accorde une place prépondérante à l'écrit et exige de tout utilisateur qu'il sache lire et écrire pour faire face à des situations simples de la vie quotidienne.

S'informer sur ses droits, les faire valoir, sortir du chômage, se former, communiquer, entreprendre, s'épanouir au quotidien dans la sphère citoyenne, sociale, faire face aux évolutions du travail supposent aujourd'hui la mobilisation de compétences de base intégrant le numérique, la lecture et l'écriture.

La tendance actuelle à l'individualisation des démarches administratives et du travail, combinée à un recours croissant au numérique, révèle encore davantage les difficultés liées à l'illettrisme et peut conduire à une forme d'effacement progressif des personnes concernées. Il est donc indispensable d'agir le plus en amont possible, notamment dans le monde du travail, pour que les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base qui seraient confrontées à l'utilisation de nouvelles technologies ne se retrouvent pas dans de graves difficultés.

Pour les 2 500 000 personnes concernées par l'illettrisme dans notre pays, cette accélération peut en effet générer de nouvelles formes d'exclusion ou d'inégalités car l'utilisation des supports numériques repose majoritairement sur l'écrit. L'illettrisme constitue donc un obstacle supplémentaire dans l'accès aux droits, aux soins, au travail, à la mobilité professionnelle, à l'échange d'informations...

Pour faire face à cet enjeu et proposer des solutions adaptées, tous les partenaires réunis par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (société civile, pouvoirs publics nationaux et territoriaux, partenaires sociaux...) souhaitent susciter une prise de conscience pour que chacun prenne bien la mesure des conséquences concrètes de la digitalisation pour les personnes confrontées à l'illettrisme.

Cette prise de conscience doit conduire à la mise en place d'un accompagnement humain dans les points d'accès aux services publics numériques, avec une attention particulière pour les personnes les plus éloignées de l'utilisation de ces services. La Cour des comptes souligne en effet que « la réussite de la généralisation des services publics numériques passe par des mesures d'accompagnement ».

Mais dans le même temps, les partenaires réunis par l'ANLCI souhaitent promouvoir toutes les initiatives qui tendent à rapprocher du numérique les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base en

développant des solutions qui garantissent leur accès à la lecture, à l'écriture et plus particulièrement aux usages de base du numérique.

Pour que chacun puisse s'inspirer de ce qui marche, pour que les initiatives tournées vers la maîtrise de l'écrit et des usages de base du numérique se multiplient, les partenaires fédérés par l'ANLCI réaffirment la nécessité de se réunir pour disposer de

repères simples et de guides de bonnes pratiques afin qu'ils puissent se concentrer sur la mise en place de solutions, sans avoir à réinventer ce qui existe déjà.

Ceci étant préalablement rappelé, les partenaires signataires de la charte « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme » confirment leur adhésion aux trois principes ci-après :

1 Maîtriser la lecture, l'écriture et les compétences de base, **une première marche indispensable**

Les partenaires réunis par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme réaffirment que la maîtrise des compétences de base constitue la première marche indispensable qui ouvre l'accès à l'utilisation des outils numériques. Lutter contre l'illettrisme numérique, c'est d'abord s'engager pour que chacun maîtrise pleinement et durablement la lecture, l'écriture et les compétences de base.

Tout le travail d'information sur l'illettrisme conduit ces dernières années doit être poursuivi et amplifié

pour éviter les confusions, ne pas perdre de temps à réinventer des concepts et se concentrer sur la résolution du problème de l'illettrisme. La dynamique née du label Grande cause nationale 2013 doit être poursuivie.

Les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme doivent se déployer dans un cadre stable et pérenne pour qu'elles continuent à produire des résultats, dans la continuité de ceux déjà obtenus entre 2004 et 2012.

2 Simplifier les contenus et **proposer un accompagnement adapté**

Les concepteurs des sites internet doivent veiller à ce qu'ils soient suffisamment clairs pour en faciliter la lecture et la compréhension par tous. Les démarches tendant à proposer des contenus en « français facile à lire et à comprendre » doivent être encouragées et étendues. Ils doivent aussi s'assurer d'une forme de constance dans l'ergonomie proposée.

Sur les territoires, de nombreuses initiatives portées par les partenaires fédérés par l'ANLCI proposent au

quotidien différentes formes d'accompagnement vers le numérique. C'est le cas par exemple des services assurés par des « médiateurs » ou « facilitateurs » du numérique.

Ces actions doivent être amplifiées mais elles doivent aussi être complétées, avec la même intensité, d'actions qui garantissent l'accès à la lecture, à l'écriture et plus particulièrement aux usages de base du numérique.

3 **Faire du numérique un levier puissant pour prévenir et lutter contre l'illettrisme**

Le recours au numérique offre par ailleurs de grandes opportunités pour accélérer le recul de l'illettrisme.

En réinterrogeant de la bonne façon le rapport entre numérique et lutte contre l'illettrisme, il est possible d'inverser la situation et de faire du numérique un levier pour la formation de base des adultes, une clé pour le raccrochage des jeunes en difficulté avec la lecture,

l'écriture, un facilitateur des apprentissages, qui créera de la motivation plutôt que de la frustration.

Les partenaires réunis par l'ANLCI insistent aussi sur la nécessité d'enrichir les actions de lutte contre l'illettrisme pour qu'elles permettent à chacun de détenir les clés de compréhension du numérique et renforcent ainsi la participation à la vie citoyenne et la capacité à agir plus librement.

Les signataires de la charte

(depuis septembre 2016)



LA CHARTE



Rejoignez les signataires : contact@anlci.fr

